



## **1. Organisation :**

L'Olympic Mont d'Or organise les 17 et 18 juin 2023 la 10<sup>ème</sup> édition du Trail du Mont d'Or.

Olympic Mont d'Or - 46 rue de la Seigne - 25370 Les Hôpitaux-Vieux  
E-mail : trailmontdor@gmail.com – www.trailmontdor.com

Le Trail du Mont d'Or est membre de Doubs Terre de trail - www.doubsterredetrail.fr

## **2. Calendrier des épreuves :**

### Samedi 17 juin :

L'Infernale du Mont Ramey : course d'initiation de 8 km.

### Dimanche 18 juin :

Trois courses chronométrées sont proposées :

Trail des Crêtes : 15 km, 830 m D+/-

Tour du Mont d'Or : 25 km, 1370 m D+/-

Trail du Mont d'Or : 50 km, 2540 m D+/-

La Rand'Or, randonnée de 11 km.

La Biscot'Haut Race : course enfants

- 3,5 km – enfants nés en 2008 et 2009
- 2,5 km – enfants nés en 2010 et 2011
- 1,2 km – enfants nés en 2012 et 2013
- 700 m – enfants nés en 2014 et 2015

## **3. Lieux de départ et d'arrivée :**

Forum départ des pistes, place Xavier Authier à Métabief.

## **4. Conditions d'admission :**

Le Trail du Mont d'Or est ouvert à toutes personnes âgées de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciées ou non.

Le Tour du Mont d'Or est ouvert à toutes personnes âgées de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciées ou non.

Le Trail des Crêtes est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus (Junior à Master), licenciées ou non.

L'Infernale du Mont Ramey est ouverte à toutes personnes nées en 2007 ou moins (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

## **Epreuve sans classement et sans nécessité de certificat médical :**

La Rand'Or : 11 km, randonnée populaire

## **Documents obligatoires pour les trails chronométrés :**

- **La Biscot'Haut Race** : la présence des parents est obligatoire pour pouvoir participer à la course.

Un certificat médical est obligatoire, ou à défaut, un questionnaire de santé ainsi qu'une attestation sur l'honneur signée par les parents, disponibles sous l'onglet « S'inscrire ».

- **L'Infernale du Mont Ramey** : autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

- **Trail des Crêtes, Tour du Mont d'Or et Trail du Mont d'Or** : suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire N°45, datant du 19/11/08, de la FFA, les licences de la FFTriathlon sont admises.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou une photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, ne sera pas accepté.

Vous pourrez télécharger un modèle de certificat sur notre site internet dans la rubrique « Inscription ».

Attention : sauf inscription le samedi, aucun certificat médical ne sera accepté lors du retrait des dossards. Les coureurs n'ayant pas envoyé (par Internet ou par courrier) une licence ou un certificat médical papier (photocopie) respectant le règlement rappelé ci-dessus ne pourront pas participer à la compétition. Aucun remboursement ne sera effectué.

Date limite de dépôt des certificats médicaux : mercredi 14 juin 2023 à minuit.

Remboursement : en cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le samedi 17 juin 2023 (par mail ou cachet de La Poste faisant foi).

**Attention, chiens non autorisés sur les trails et la randonnée.**

## **5. Inscriptions :**

Par internet :

Voir la rubrique « Inscription » sur notre site ou à l'adresse <https://www.even-outdoor.com/courses/>

Date limite des inscriptions par Internet : jeudi 15 juin 2022 à 23h59

Sur place :

**Samedi 17 juin : de 13h00 à 17h30**

- Inscription aux courses Biscot'Hauts (sans majoration)
- Inscription aux trails majorée (voir tarifs) dans la limite des places disponibles
- **Heure limite d'inscription pour l'Infernale du Mont Ramey (8 km) : 17h00**

**Dimanche 18 juin** : inscriptions uniquement pour la randonnée

**Possibilité de vérifier votre inscription sur notre site**

<https://trailmontdor.com/>

et sur  
<https://www.even-outdoor.com/courses/>

## **6. Tarifs :**

Tarifs	Trail du Mt d'Or	Tour du Mt d'Or	Trail des Crêtes	Infernale du Mt Ramey	Rand'Or	Biscot'-Haut
Jusqu'au 21 mai	45,00 €	27,00 €	16,00 €	12,00 €	19,00 €	
Du 22 mai au 14 juin	50,00 €	32,00 €	21,00 €	12,00 €	19,00 €	
Inscription sur place	57,00 €	39,00 €	28,00 €	15,00 €	19,00 €	5,00 €

**Repas à réserver** lors de votre inscription sur Internet (repas chaud équilibré sous chapiteau et préparé sur place)

Repas coureur : 11 €

Repas accompagnateur : 14 €

Repas commandés sur place le samedi ou dimanche : tarif unique de 14 € dans la limite des disponibilités.

Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, le chronométrage par puce électronique, le lot souvenir du trail, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée, la présence de médecins et de secouristes.

**L'accès aux douches et aux massages de récupération sera soumis aux conditions sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.**

**Depuis le début de l'évènement, le Trail du Mont d'Or s'associe à « Vaincre la Mucoviscidose » pour aider Jules dans son combat de tous les jours. Vous pourrez, lors de votre inscription, faire un don qui sera intégralement reversé à l'association.**

## **7. Retrait des dossards :**

Le retrait des dossards se fera sous le chapiteau, départ des pistes place Xavier Authier à Métabief :

- Samedi 17 juin de 13h00 à 17h30
- Dimanche 18 juin dès 5h00

Les dossards devront être placés sur la poitrine, de façon bien visible.

**Les épingles ne seront pas fournies.**

## **8. Programme :**

**Samedi 17 juin :**

13h00 – 17h30 : retrait des dossards et inscriptions trail sur place (17h00 maxi pour le 8 km)

14h : ouverture du Salon du Trail.

L'Infernale du Mont Ramey :

17h45 : briefing

18h00 : départ

### **Dimanche 18 juin :**

5h00 : ouverture du retrait des dossards

5h45 : briefing des coureurs pour le Trail du Mont d'Or

6h00 : départ du Trail du Mont d'Or (50 km)

8h45 : briefing des coureurs pour le Tour du Mont d'Or

9h00 : départ du Tour du Mont d'Or (25 km)

9h05 - 9h15 : départ de la Rand'Or (11 km)

9h45 : briefing des coureurs pour le Trail des Crêtes

10h00 : départ du Trail des crêtes (15 km)

À partir de 11h30 : repas sous chapiteau

Une buvette sera ouverte jusqu'à la fin de l'évènement.

13h30 : début des courses des Biscot'Hauts

### **9. Ravitaillements :**

Ce trail est organisé en semi-autosuffisance, cependant, il y aura :

- Quatre ravitaillements sur le Trail du Mont d'Or (50 km) + arrivée
- Deux ravitaillements sur le Tour du Mont d'Or (25 km) + arrivée
- Un ravitaillement sur le Trail des Crêtes (15 km) + arrivée
- Un ravitaillement sur la randonnée (11 km) + arrivée

Pas de ravitaillement sur l'Infernale du Mt Ramey, excepté à l'arrivée.

Assistance possible uniquement sur les points de ravitaillement officiels.

### **10. Matériel obligatoire et recommandé :**

Réserve d'eau (d'un litre minimum pour le 50 km), port d'une ceinture porte-gourdes ou "Camel-back" obligatoire (500 ml minimum obligatoire) pour les trails courts.

**Attention, il n'y aura pas de gobelets à disposition des coureurs sur les ravitaillements.**

Réserve alimentaire obligatoire.

Pour le Trail du Mont d'Or (50km), carte d'identité obligatoire, téléphone portable et couverture de survie recommandés.

Les bâtons sont autorisés et doivent être portés tout au long de la course.

Des contrôles aléatoires seront faits sur les 3 courses chronométrées ; en cas de non-respect du règlement, une pénalité de 30 minutes sera appliquée.

## **11. Barrières horaires, abandon, élimination :**

**Le Trail du Mont d'Or et le Tour du Mont d'Or s'adressent à des coureurs ayant un minimum d'entraînement.**

### **Barrières horaires**

Trail du Mont d'Or - 50 km :

Au km 14,4, à 8h40 (sommet du Morond)

Au km 28, à 11h15 (ravitaillement Entre-Les-Fourgs)

Tour du Mont d'Or - 25 km :

Au km 14,4, à 8h40 (sommet du Morond)

Tout coureur hors délai sera arrêté, rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

L'heure limite d'arrivée, toute épreuve confondue, est fixée à 16h00.

### **Abandon**

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard à un organisateur qui assurera son rapatriement à l'arrivée.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (dossard mal épinglé, non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie, non-respect du milieu naturel, etc.).

## **12. Classements et récompenses :**

Lot souvenir à tous les participants.

Dotation en lots. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Cérémonie des Podiums à l'arrivée pour les premiers au scratch.

Seront récompensés sur les courses :

- Trail du Mont d'Or : les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch
- Tour du Mont d'Or : les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch
- Trail des Crêtes : les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch
- Infernale du Mont Ramey : les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch
- Biscot'Haut Race : les 5 premiers hommes et femmes au temps scratch

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

## **13. Réclamation et jury :**

Toute réclamation sera recevable par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

#### **14. Annulation, modification de parcours, remboursement, mauvais temps :**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis, voire d'annuler l'épreuve.

#### **15. Avertissement :**

Il est demandé aux marcheurs (traileurs ou randonneurs) de faciliter le passage des coureurs

#### **16. Sécurité et secours :**

La sécurité des parcours sera assurée par un médecin de course et par une association de secouristes agréés, ainsi que des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Veillez à respecter le code de la route (lors des traversées de route).

Les concurrents doivent être équipés convenablement pour ce genre d'épreuve, en accord avec la météo prévue la veille du départ.

Chaque coureur a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

#### **17. Assurance et responsabilité :**

L'Olympic Mont d'Or a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation auprès de Groupama garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. (Les licenciés FFA et FFTRI sont couverts par l'assurance de leur licence).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

## **18. Obligation des participants :**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

## **19. Droit à l'image :**

Les concurrents, du fait de leur engagement, autorisent les organisateurs à utiliser, pour toute opération promotionnelle ou sur le site internet du Trail du Mont d'Or et/ou de l'Olympic Mont d'Or, toute photo ou image concernant l'événement.

## **20. Acceptation du règlement :**

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et, par leur inscription, acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

## **21. Charte environnement :**

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain. La course se déroulant en zone Natura 2000, tout manquement aux règles environnementales rapporté par l'organisation sur le parcours, et pouvant aboutir à la destruction d'espèces, sera sanctionné par une disqualification.

Le site du Mont d'Or est en zone Natura 2000, aussi chaque participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, en respectant le milieu naturel et humain, à ne pas jeter de papiers ou autres objets le long du parcours.

Afin de minimiser sur tout le parcours les risques de piétinement des espèces protégées sensibles (surtout le long des crêtes), les participants qui ne respectent pas le tracé, qui sortent des chemins blancs (empierrés), ou qui ne respectent pas le milieu naturel, risquent une disqualification.

La pérennité de l'épreuve dépendra du comportement de tous.

Notre montagne est belle, respectez-la !

## **22. Contact :**

E-mail : [trailmontdor@gmail.com](mailto:trailmontdor@gmail.com) - Tél. : +33 (0)3 81 49 09 34 / 06 70 03 31 97

## **23. Hébergements :**

Office du tourisme de Métabief :

6 Place Xavier Authier - 25370 METABEF - Tél : +33 (0)3 81 49 13 81

<http://www.tourisme-metabief.com/>